

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Juillet 2021

**MEMBRES PRÉSENTS** : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Pierre-Antoine DEJOB, Delphine LORON TRAVARD, Sylviane DONJON, Ludovic LABOURE, Pierre PELISSON, Evelyne CHAUX

**MEMBRE ABSENT ET EXCUSE** : Mathieu VERDIER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : BATTANDIER Maud

☞ Les membres du Conseil Municipal n'approuvent pas le compte rendu du 11 juin 2021, nous ne pouvons donner suite à la délibération sur la taxe de séjour. Elle est prise en charge par la COMMUNAUTE DES COMMUNES DES PAYS D'URFE à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

✓ **Approbation des délibérations suivantes :**

- ☞ Tarif de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2021-2022
- ☞ Tarif du prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022
- ☞ Sur la convention du RPI pour les 3 communes
- ☞ Sur les décorations de Noël 2021
- ☞ Sur la convention de la CTG
- ☞ Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Montbrison pour la scolarisation 2020-2021 d'un enfant domicilié à Champoly
- ☞ Sur une décision modificative du budget d'investissement

✓ **Délibérations :**

- **Sur le tarif de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2021-2022**

Madame le Maire rappelle :

- Les horaires d'accueil de loisirs des enfants à l'école de Champoly :
  - Le matin de 7 h 30 à 8 h 30 (Garderie)
  - Le soir de 16 h 30 à 18 h 00 (Garderie) les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- Suite à la création de l'accueil de loisirs de Champoly, la commune a l'obligation d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles.
  - ☞ 3 tranches de tarification sont proposées (demande de la CAF) suivant les Quotients Familiaux.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ de fixer le droit d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 à
  - QF<600 : 60€/an/enfant
  - 600<QF<900 : 63€/an/enfant
  - QF>900 : 66€/an/enfant
- ✚ Le paiement pourra être effectué en une seule fois en septembre
- ✚ Le paiement pourra être effectué en 3 fois : en septembre, décembre et mars
- ✚ Après 18h00 et après 11h55 tout quart d'heure entamé sera facturé 15 €

- **Sur le tarif du prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022**

Madame le Maire rappelle que le tarif du repas était de 3.37€ pour l'année 2020-2021 ; le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2021-2022 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 3.45€, soit une augmentation de 2.5 % afin d'harmoniser ce tarif au sein du RPI.

Le Membres du Conseil Municipal présent vote à l'unanimité cette augmentation.

### ➤ Sur la convention du RPI pour les 3 communes

Madame le Maire fait lecture d'une proposition de convention rédigée en accord avec les 3 communes du RPI – Répartition des frais d'ATSEM pour l'école de Les Salles et l'école de Chausseterre comme indiqué ci-dessous soit :

- ✚ Chausseterre : 25%
- ✚ Champoly : 25%
- ✚ Les Salles : 50%

Les frais sont répercutés selon la répartition des enfants et la population de chaque commune  
Les Membres du Conseil Municipal présent vote à l'unanimité cette convention pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

### ➤ Sur les décorations de Noël 2021

Madame le Maire explique la venue sur notre commune du représentant de la société CITYLUM pour faire un devis sur les décorations de Noël

La commission concernée a proposé d'acheter de nouvelles décorations en remplacement de celles qui deviennent vétustes.

Le devis proposé s'élève à 834€43 TTC

Les membres du Conseil Municipal présent décident à l'unanimité d'accepter ce devis.

### ➤ Sur la convention de la CTG

Madame le Maire reprend la convention de la CTG (Convention Territoriale Globale) avec les membres du Conseil Municipal.

Cette convention sera signée le 21 juillet 2021 à GREZOLLES en présence du Président de la CCPU du Pays d'Urfé et du Président de la Communauté de Communes Val d'Aix et Isable, ainsi que la Présidente du Conseil d'Administration et la Directrice de la CAF de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal présent décident à l'unanimité d'accepter la signature de cette convention.

### ➤ Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Montbrison pour la scolarisation 2020-2021 d'un enfant domicilié à Champoly

Madame le Maire fait part d'une demande de l'école publique de Montbrison afin que notre commune participe aux frais de fonctionnement pour la scolarisation 2020-2021 d'un enfant domicilié à Champoly. Madame le Maire précise que conformément aux articles L. 212-8 et L. 351-2 du code de l'éducation, une commune de résidence est tenue de participer aux charges de l'école accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités d'Enseignement Maternelle d'Autisme (classes UEMA), à la condition que celle-ci n'ait pas la structure adéquate pour les accueillir ou qu'une dérogation ait été signée par le Maire de la commune.

L'école primaire publique de MONTBRISON (Loire) a accueilli dans sa classe UEMA un enfant de Champoly pour l'année scolaire 2020-2021, en l'absence d'une telle structure spécialisée sur le territoire de la commune de Champoly.

En conséquence et selon la réponse du Ministère de l'Education Nationale publiée au JO Sénat le 30.09.2021, la commune de Montbrison demande une participation financière d'un montant de 580.83 € aux différentes communes de résidence des enfants accueillis à l'école publique communale pour l'exercice 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder sa participation financière aux charges de fonctionnement de la scolarité d'un enfant de Champoly de la classe UEMA de Montbrison pour l'année scolaire 2020-2021 pour un montant de 5580.83€.

### ➤ Sur une décision modificative du budget d'investissement

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale qu'il conviendrait d'apporter des modifications au budget d'investissement 2021, les prévisions budgétaires n'étant pas suffisantes :

#### Dépenses d'investissement

au compte 2041512 (voirie supplémentaire)	+ 139.00 €
au compte 2031 – 208 (EAGB)	- 139.00 €

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal approuve les décisions modificatives énoncées ci-dessus à l'unanimité.

#### ♣ Point sur les agents communaux

Madame le Maire fait part d'une demande écrite de l'un des agents communaux, après un temps d'échange, il manque des informations, le sujet sera donc revu ultérieurement.

#### ♣ Travaux de voirie

Serge DUMAS Responsable Voirie a fait une demande de devis à REVERDO pour l'achat de 4 traverses de 6 mètres de long.

Certains chemins communaux sont endommagés par les fortes pluies de ces derniers mois et fragilisent le chemin ainsi qu'un des murs d'habitation vers La Grôle.

Il sera commandé 4 traverses de 6 mètres. Date à convenir pour les travaux

De plus, Serge DUMAS a demandé un devis chez SIGNAUX GIROD pour des panneaux de signalisation. Il a été constaté que certains visiteurs ne stationnaient pas sur le parking de Corbillon mais prenaient le chemin en terre en direction de la Cascade.

Il sera commandé 2 panneaux « Accès interdit aux véhicules à moteur » et « Parking ».

Les membres de la Municipalité décide de faire une affiche qui sera déposer sur la cabane en bois vers la Cascade en indiquant « les chemins des Gorges de Corbillon sont dangereux / chaussures adaptées indispensables, la Mairie se décharge de toutes responsabilisées ».

#### ♣ Encart pour la gazette du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine

Madame le Maire lit le courrier venant du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine sur un éventuel partenariat avec eux par le biais d'un encart publicitaire sur leur gazette annuelle, elle propose de profiter de cet encart pour faire une publicité de notre gîte communal.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord sur cette idée, à savoir que cette gazette est diffusée à 10 000 exemplaires.

#### ♣ Location logement école

Pierre Antoine DEJOB évoque la visite du logement du 2<sup>ème</sup> étage à l'école.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, une nouvelle famille s'installera sur Champoly.

#### ♣ Questions diverses

##### Bilan sur l'épicerie et la vente de pain

Après quelques mois, le bilan est plutôt encourageant, les habitants sont plutôt satisfaits de ce nouveau service qui apporte un plus pour notre commune. La vente de pain reste stable et appréciée.

##### Eclairage Public (LED)

Une étude avec le SIEL est envisagée pour continuer la mise en place d'éclairage leds sur la commune

- 📖 Le syndicat d'Initiative du Pays d'Urfé  
Le Syndicat d'Initiative ne souhaite pas fusionner avec Roannais Tourisme même si une antenne devrait rester sur St Just-en-Chevalet. Des discussions sont toujours en cours avec la CCPU pour essayer de trouver un terrain d'entente.
- 📖 Projets 2022 pour la commune  
La Commission Bâtiment s'est réunie afin de voir les projets pour 2022  
Nous avons plusieurs projets à ce jour mais encore rien de finaliser
  - Création d'un city stade
  - Réaménagement de l'ancienne Coop
  - Divers travaux de réfection
- 📖 Demande de la cour de l'école pour une manifestation  
Le Conseil Municipal accepte de prêter la cour de l'école pour la journée du 24/07 en même temps que la location de la Salle de la Mairie.
- 📖 Corvée foot  
La corvée de foot aura lieu le samedi 17/07.  
Il est prévu de supprimer la haie à l'entrée du stade de foot et de supprimer le pare ballon existant afin qu'il soit remplacé par la société NERUAL à compter du 4 août
- 📖 Inauguration Aire de sport loisirs à St Romain d'Urfé  
L'inauguration de l'aire de sport a été organisée à St Romain d'Urfé le samedi 3 Juillet avec pour programme plusieurs visites (exposition NAPOLEON, four de l'ancienne boulangerie, mini tournoi etc .....)
- 📖 Avant-Projet « Pierres Sauvages »  
Éric DESEVRE et Pauline GRANJEAN ont souhaité nous faire partager leur futur projet, il sera rediscuté plus en détails courant Août.
- 📖 Congés des agents communaux :
  - Charlène du 19/07 au 08/08
  - Patricia du 10/08 au 28/08
  - Grégory du 2/08 au 22/08
  - Christelle du 5/08 au 25/08

Séance levée à : 0h45